

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 131777 - Le devoir du musulman envers le non musulman

---

### question

Quel est le devoir du musulman envers le non musulman, qu'il s'agisse d'un concitoyen ou un étranger, si le musulman habite dans le pas de ce dernier. Le devoir dont je parle concerne des traitements de tous sortes qui comprennent l'échanges de salutations et finissent par la participation à la célébration des fêtes non musulmanes. Peut on considérer le non musulman comme un simple camarade de travail? Dites nous ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le musulman a plusieurs devoirs à l'égard du non musulman. Premièrement, l'appeler à croire en Allah , le Puissant et Majestueux et lui expliquer le vrai islam s'il en a la possibilité et possède les connaissances nécessaires. Ceci est la meilleure et la plus grande offre qu'on puisse présenter à un compatriote et à tous les Chrétiens , juifs et païens qu'il rencontre. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **celui qui guide vers le bien aura une récompense égale à celle de celui qui pratique le bien.** Il a dit encore à Ali qu'il avait envoyé à Khaybar avec l'ordre d'inviter les juifs à se convertir à l'Islam: **Au nom d'Allah! Le fait qu'Allah guide un seul homme grâce à toi vaut mieux que les chameaux rouges.** Il a dit encore : **Celui qui appelle à suivre la bonne direction recevra une récompense égale à la totalité des récompenses accordées à ceux qui l'auront suivi, sans que cela entraîne la diminution des récompenses de ces derniers.**

Son appel à Allah, sa diffusion de l'Islam et les conseils qu'il prodigue dans ce sens, tout cela fait parties des choses les plus importantes, les meilleurs actes cultuels.

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Deuxièmement, le musulman ne doit pas léser le non musulman ni dans sa personne ni dans ses biens ni dans son honneur. Si le non musulman est un protégé ou quelqu'un qui bénéficie de l'asile ou un compatriote, le musulman doit respecter ses droits et s'abstenir de le léser dans ses biens par le vol, la trahison et la tricherie. Il ne doit pas non plus le léser dans son corps ni le tuer car le fait pour l'autre d'être un compatriote, ou un protégé ou un bénéficiaire du droit d'asile, tout cela lui procure une immunité.

Troisièmement, il n'y a aucun inconvénient à entretenir avec les des opérations de vente, d'achat, de location et d'autres opérations similaires. Il est vérifié que le Messager (Bénédictio et salut soient sur lui) a effectué une vente au près de mécréants païens. Il a aussi effectué un achat auprès de juifs. Ce qui est une transaction. Lors de sa mort, son bouclier était mis en gage chez un juif dans le cadre d'une opération concernant des denrées acquises au profit de sa famille.

Quatrièmement, concernant les salutations, le musulman ne doit pas les initier, mais il doit les rendre, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Ne prenez pas l'initiative de saluer les juifs et les chrétiens.** Le prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dit encore: «Si les gens du Livre vous saluent, dites: **à vous de même.** Aussi le musulman ne commence pas les salutations avec un mécréant. Mais si un juif ou un chrétien ou un autre mécréant en prennent l'initiative, on répond: **à vous de même.** Comme l'a dit le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Voilà des droits inscrits dans les rapports entre le musulman et le mécréant. On y ajoute encore le bon voisinage. Si on a un voisin non musulman, il ne faut pas lui porter atteinte. Il faut lui donner des aumônes, s'il est pauvre ou lui faire des présents et lui donner des conseils car tout cela est à même de lui faire désirer l'Islam et de l'amener à s'y convertir. C'est parce que le voisin a des droits que le messager (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Gabriel n'a cessé de me recommander mon voisin au point que j'ai cru qu'il en ferait mon héritier.** (Rapporté dans deux Sahih). Si le voisin est un mécréant, il n'en jouit pas moins du droit de voisin. Si, en plus, il est un proche parent, il a deux droits, celui né du voisinage et celui lié à la parenté. On doit donner de l'aumône au voisin, s'il est pauvre. L'aumône n'est pas à prélever de

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

la zakat, compte tenu de la parole du Très Haut: **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.** (Coran,60: 8). Selon un hadith authentique rapporté par Asma bint Abi Baker , sa mère à elle était venue la voir alors que la visiteuse était encore païenne. C'était au moment de la trêve conclue entre le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et les habitants de La Mecque. Elle sollicitait un assistance. Asma' demanda l'avis du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pour savoir si elle devait la lui donner ou pas. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui dit de la lui donner.

S'agissant des cérémonies qu'ils organisent lors de leurs fêtes, le musulmans ne doit pas y participer. Cependant , il peut leur présenter ses condoléances lors d'un décès en leur disant: : puisse Allah atténuer votre malheur ou puisse Allah vous y substituer un bien ou d'autres bons propos pareils. Qu'il ne dise cependant pas: puisse Allah lui pardonner ou lui accorder Sa miséricorde , si le mort est un mécréant. On ne prie pour mort, s'il est un mécréant. Mais on peut prier pour le vivant afin qu'il soit bien diriger ou qu'il obtienne une bonne compensation ou des choses pareilles.» Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde)